Conseil des Montréalaises

LA DÉCLARATION CITOYENNE, UN INSTRUMENT TOUJOURS PERTINENT!

Synthèse des rencontres avec les centres de femmes montréalais
auteurs des déclarations citoyennes

Recherche et rédaction : Alice Lepetit

Mai 2012

Montréal

INTRODUCTION

La déclaration citoyenne, ci-après appelée DC, peut être définie comme suit : « un manifeste qui détermine les principes ou valeurs d'un arrondissement ou d'une municipalité où il fait bon vivre du point de vue des femmes ». Initié en 2003 par le Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF) dans le quartier de Sainte-Marie, le projet d'élaboration d'une déclaration citoyenne a ensuite été repris et mené par des groupes de femmes dans plusieurs arrondissements de la ville. Un projet soutenu par le Comité femmes de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) a permis d'accompagner la réalisation de plusieurs de ces DC. L'objectif de ces démarches était avant tout d'encourager la démocratie participative et la participation citoyenne des femmes à l'échelle locale. Il s'agit donc d'une plate-forme visant à favoriser l'implication sociale et politique par des actions collectives visant l'amélioration des conditions de vie des femmes.

En 2005, peu de temps après sa création, le Conseil des Montréalaises (CM) a contribué à l'organisation d'une rencontre entre les centres de femmes, le maire de Montréal et la responsable de la condition féminine au comité exécutif. Cet événement a permis aux femmes participantes de présenter publiquement leurs priorités pour améliorer la qualité de vie dans leur quartier. Constatant la richesse des déclarations citoyennes, le CM a désiré soutenir la diffusion de la démarche en publiant un guide méthodologique. Ce dernier, en s'appuyant sur ces premières expériences de DC, veut accompagner d'autres groupes dans l'élaboration de leur propre déclaration.

En 2011, le CM a souhaité reprendre contact avec les groupes de femmes à l'origine de ces initiatives afin de connaître les retombées locales et d'examiner les possibilités ouvertes par cette démarche innovante en terme de démocratie participative. Les principales interrogations du Conseil étaient les suivantes :

- Quels ont été les changements dans la gouvernance locale et notamment en ce qui concerne la participation des femmes à la politique municipale?
- Quelles réponses ont été apportées aux attentes formulées par les citoyennes, en particulier en termes de services?
- Les comités de travail chargés de rédiger les déclarations ont-ils poursuivis leurs travaux et leur implication politique au-delà de la présentation du document final au conseil d'arrondissement? Si oui, sous quelle forme?

Des rencontres ont été organisées, à l'automne 2011, avec les groupes de femmes auteurs des déclarations citoyennes et ont permis de collecter un certain nombre d'informations que nous avons tenté de synthétiser dans le présent document. Ce travail ne prétend aucunement être exhaustif ni retranscrire l'ensemble des données apportées par les centres de femmes rencontrés à cette occasion. Il vise plutôt à faire ressortir, de façon analytique, les principaux enjeux soulevés par les démarches de déclaration citoyenne et d'en dresser un bilan en termes de participation des citoyennes à la démocratie municipale.

Le CM tient à remercier l'ensemble des centres et les femmes qui ont accepté de le rencontrer pour réaliser ce suivi et qui ont pris le temps de réfléchir avec lui sur les retombées et les enjeux de cette démarche à l'échelle locale.

1 RETOUR SUR LA DÉMARCHE DES DÉCLARATIONS CITOYENNES

1.1 Portée de la démarche

1.1.1 Un outil d'éducation populaire et d'« empowerment » pour les femmes

Les démarches d'élaboration des déclarations citoyennes (DC) ont été engagées par plusieurs centres de femmes, à la suite du projet réalisé par le Centre d'éducation et d'action des femmes de Sainte-Marie (CÉAF) en 2003. Une intervenante du CÉAF formule ainsi l'objectif initial de la démarche : « Faire prendre conscience aux femmes de leur pouvoir et de leur capacité d'action pour porter leurs idées auprès des autres habitants du quartier ainsi qu'au niveau politique ».

Les DC ont été rédigées par des comités dits « d'action locale » ou « de rédaction » constitués à cette fin au sein des centres de femmes. Ces comités étaient composés de femmes bénévoles et généralement animés par une intervenante du centre qui en assurait la coordination. À l'issue de ce travail, plusieurs centres ont organisé une tournée de quartier visant à présenter leur DC à d'autres organismes et aux habitant-e-s, en vue de recueillir un soutien à l'échelle locale. Chaque DC a ensuite été présentée aux élu-e-s locaux dans le cadre du conseil d'arrondissement.

Les entretiens réalisés auprès des femmes ayant participé à ces démarches font ressortir un éveil politique et une initiation à la démocratie locale pour un grand nombre de participantes. Ce travail les a amenées à s'interroger sur les domaines de compétence municipale, à identifier des enjeux locaux et à formuler des revendications en faveur de l'amélioration des conditions de vie dans leur quartier. Sur le plan stratégique, la présentation de la DC à d'autres organismes ainsi qu'aux habitant-e-s du quartier, leur a permis de s'approprier véritablement le document et de porter leurs revendications devant un public plus large. La présentation au conseil d'arrondissement fut l'occasion pour certaines de prendre la parole pour la première fois dans une instance politique locale.

Les projets de DC visaient en premier lieu à outiller les femmes afin qu'elles se familiarisent avec les enjeux de politique locale et prennent conscience de leur capacité de participation et d'action citoyenne. En ce sens, les DC ont constitué de véritables outils d'éducation populaire pour les femmes en matière de démocratie locale. Ces expériences ont également eu un impact significatif en matière d' « empowerment » des femmes à travers la prise de parole publique et collective des citoyennes et le développement de leur intérêt pour la politique municipale. Une intervenante d'un centre de femmes affirme ainsi que le principal impact de leur DC a été : « le rapprochement entre le politique et les citoyennes, grâce à un éveil et une prise de pouvoir politique et social des femmes ». Une autre intervenante explique que la démarche de la DC a permis de « démystifier la politique » en permettant aux citoyennes de s'impliquer et de s'approprier les enjeux politiques locaux.

Focus **Le travail d'éducation populaire réalisé par le Centre des femmes de Saint-Laurent**

Le Centre des femmes de Saint-Laurent travaille depuis plus de dix ans sur la question de l'implication des femmes en politique municipale à travers différents projets développés dans une démarche d'éducation populaire. Le Centre a réalisé une DC qui a été déposée au conseil d'arrondissement ainsi qu'au conseil municipal en 2007. La DC a été élaborée avec un souci permanent d'impliquer non seulement les participantes mais aussi l'ensemble des femmes du quartier. En effet, une attention constante a été portée à la représentativité des enjeux formulés dans la DC. Pour cela, le Centre a organisé, en amont de la rédaction, une grande consultation auprès des femmes pour échanger sur leurs préoccupations, en prenant soin de rejoindre des femmes issues de différentes couches sociales et de différentes origines culturelles. Cette première rencontre a permis de poser les bases du contenu de la DC, dont la rédaction a été confiée au Comité local. Par la suite et tout au long de la rédaction, des rencontres périodiques ont été organisées avec les femmes du quartier pour les tenir informées de l'avancement des travaux et s'assurer que la DC était bien représentative des préoccupations de l'ensemble de la population féminine locale.

Dans la continuité du travail réalisé autour de la DC et dans le contexte des élections municipales de 2009, le Centre a mis en place un autre projet intitulé « En route vers les élections municipales ». Un nouveau comité a été mis sur pied, « Les citoyennes averties », composé en partie de femmes ayant participé à la DC. L'objectif était de développer une réflexion et des outils pour les femmes en vue des élections municipales. Des enjeux ont été identifiés, dont un certain nombre d'éléments déjà formulés dans la DC. Les participantes ont ensuite analysé les plateformes électorales de chaque parti pour connaître leur positionnement sur chacun des enjeux identifiés. Ce projet visait à former les femmes sur les structures et le fonctionnement municipal, en leur fournissant des outils de base, afin qu'elles soient en mesure de développer une analyse critique et d'entamer un débat avec les élu-e-s municipaux.

1.1.2 Un outil de mobilisation citoyenne pour les centres de femmes

Les démarches de DC ont donné lieu à diverses collaborations établies par les centres de femmes avec leurs partenaires du milieu. Tout d'abord, en direction des autres centres de femmes engagés dans cette démarche pour échanger sur leurs expériences respectives et organiser une présentation commune de leurs DC devant le maire de Montréal à l'hôtel de ville en 2005.

Des collaborations ont également été établies sur la base de la DC à l'échelle du quartier avec les autres organismes communautaires et au sein des tables de concertation. De fait, les DC abordent des thématiques de développement local qui rejoignent les préoccupations des autres groupes communautaires locaux. Les revendications formulées par les femmes renvoient à des enjeux qui concernent l'ensemble de la population locale. Ainsi, dans certains quartiers, la DC a non seulement

été soutenue par d'autres groupes mais elle a aussi pu être portée conjointement avec d'autres organismes du quartier sur la base de revendications communes. Ces collaborations ont permis d'augmenter la pression exercée par le biais de la DC sur les décisions politiques municipales et de donner au centre de femmes une plus grande reconnaissance et visibilité au sein du milieu communautaire local.

Focus **Collaboration entre le Centre d'éducation et d'action des femmes et Tandem Montréal**

En 2010, le CÉAF a organisé une marche exploratoire dans le quartier pour mettre en avant les besoins spécifiques des habitantes et lutter contre le sentiment d'insécurité, notamment autour de la rue Ontario. Des recommandations ont été formulées par le CÉAF à cette occasion, dont un certain nombre étaient issues de la DC. Elles ont ensuite été reprises par Tandem Montréal dans le rapport que l'organisme a présenté à la Ville dans le cadre du Projet Particulier d'Urbanisme mis en place dans le quartier de Sainte-Marie. Cette collaboration montre comment la prise en compte des besoins dits « spécifiques » des femmes, peut profiter à l'ensemble de la population locale et par conséquent, la pertinence des revendications formulées dans les DC quant à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des citoyennes et citoyens d'un quartier.

Notons que les collaborations ont parfois été nécessaires au regard du nombre et de la diversité des thématiques abordées dans les DC. Les centres de femmes n'étaient pas en mesure de porter seuls l'ensemble des revendications et bien souvent le choix a été fait de se focaliser sur quelques priorités et de laisser à d'autres groupes le soin de prendre le relais sur d'autres aspects les concernant plus directement (exemple des collaborations établies entre les centres de femmes et les comités logement dans certains quartiers). Ces collaborations se sont faites de façon d'autant plus naturelle que les femmes impliquées dans le projet de DC, s'étaient souvent investies dans d'autres comités citoyens du quartier et ont pu ainsi facilement mobiliser d'autres groupes autour de cet outil.

1.1.3 Un outil de revendication politique pour les citoyennes

Par le travail réalisé sur les DC, les centres de femmes ont fait preuve de compétences importantes non seulement en termes d'éducation populaire mais aussi en termes de mobilisation citoyenne. Ce travail a renforcé leur légitimité auprès des autres groupes communautaires du quartier mais aussi et surtout, il leur a permis d'avoir une reconnaissance de la part des élu-e-s locaux. Les femmes auteures des DC, ayant diffusé et porté politiquement le document au sein du conseil d'arrondissement et auprès des personnes élues, sont aujourd'hui connues de leurs représentant-e-s politiques. Elles sont perçues comme des interlocutrices légitimes et représentatives de la population locale. Elles sont écoutées même si la prise en compte réelle de leurs revendications et les réponses qui y sont apportées sont bien souvent plus difficiles à évaluer.

Focus **La réception politique de la DC des Centres des femmes de Verdun et de Saint-Laurent.**

À Verdun, lorsque la DC a été présentée par les femmes au conseil d'arrondissement en 2008, le maire a fait part de sa volonté de travailler en collaboration plus étroite avec le Centre des femmes. Il a ensuite réitéré cette volonté en 2009 lors d'une assemblée publique, en s'engageant à rencontrer le Centre des femmes deux fois par an. À la suite de ces engagements, un comité de travail a été formé avec des femmes du Centre ayant participé à l'élaboration de la DC et l'élue en charge du dossier de la condition féminine à l'arrondissement. Les femmes ont également rencontré les caucus des partis du conseil d'arrondissement à deux reprises pour leur présenter la DC. Malgré cette réception initiale plutôt bonne, le travail en collaboration avec les élues successives chargées du dossier de la condition féminine s'est rapidement heurté à des obstacles, notamment en raison de conceptions idéologiques très éloignées.

Dans la même logique, la DC du Centre des femmes de Saint-Laurent a été très bien reçue par les élu-e-s locaux, ainsi que par l'Administration de l'arrondissement. Au moment du dépôt de la DC, le directeur de l'arrondissement a dit : « Je l'accepte ». Il a reconnu la grande qualité du travail réalisé par le Centre des femmes et s'est engagé à la répercuter dans ses différents services et d'en assurer le suivi.

L'impact des DC semble plus difficile à évaluer sur le plan des réponses apportées par les pouvoirs politiques locaux aux revendications formulées par les femmes. Néanmoins, plusieurs retombées concrètes en faveur de l'amélioration des conditions de vie ont pu être identifiées par les groupes à la suite du dépôt de la DC au conseil d'arrondissement.

Focus **Quelques retombées concrètes des DC**

Le **Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles** souligne que la DC, déposée en 2006, a été suivie d'actions en matière de transport à travers notamment des rencontres organisées entre les citoyen-nes, des représentant-e-s de la STM et des personnes élues afin d'améliorer la desserte locale. Des retombées concrètes ont également été observées dans le domaine des loisirs, notamment pour faciliter l'accès aux activités sportives pour les familles à faible revenu. Par exemple, plusieurs écoles ont mis en place des activités parascolaires gratuites en partenariat avec des organismes communautaires du quartier.

À Verdun, c'est également dans l'accès aux services municipaux que la DC semble avoir eu des impacts directs. La DC du **Centre des femmes de Verdun** revendiquait un accès gratuit à l'ensemble des services municipaux dans le domaine de la culture et des loisirs. Désormais, l'accès à la bibliothèque municipale est gratuit et des tarifs réduits ont été mis en place pour l'accès à la piscine municipale.

Le **Centre des femmes de Rosemont** met en avant certaines avancées en matière d'environnement, visant à le rendre à la fois plus sain et plus sécuritaire (augmentation du nombre de poubelles, organisation d'une marche exploratoire avec les femmes du quartier en partenariat avec le SPVM). Par ailleurs, des avancées ont été observées en faveur des personnes âgées à travers l'installation de nouveaux arrêts d'autobus et l'augmentation du temps des feux de piétons.

Néanmoins, il semble généralement difficile de mesurer l'impact de la DC en tant que tel. Souvent, cette dernière a constitué une première étape qui a permis de mettre ou de remettre en marche la dynamique de mobilisation citoyenne à l'échelle du quartier. Les retombées observées sont souvent le résultat de plusieurs mobilisations menées par différents groupes locaux. Cette difficulté à évaluer les résultats concrets nous conduisent à examiner de plus près les limites de cette démarche. Les entretiens réalisés avec les groupes et les femmes auteures des DC font ressortir trois principaux enjeux qui conduisent à nuancer la portée de cette démarche.

1.2 Limites de la démarche

1.2.1 La difficulté de suivi des revendications formulées

Si la réception de la DC a été généralement bonne, elle n'a pas donné lieu à de véritables suivis de la part des administrations locales ou des représentant-e-s politiques. En l'absence de réponse politique explicite aux revendications formulées dans les DC, l'ensemble des centres font part de la difficulté à évaluer les retombées concrètes de leur démarche au niveau local et à en faire reconnaître la valeur auprès de leurs partenaires locaux et de la population en général.

C'est pourquoi plusieurs groupes de femmes font valoir qu'il serait intéressant que les élu-e-s d'arrondissement répondent plus clairement aux demandes des DC lorsqu'ils mettent en place des actions qui vont dans le sens des revendications formulées. D'une part, ils y gagneraient en reconnaissance de la part des centres de femmes qui pourraient alors mieux valoriser les engagements et actions municipales auprès des femmes du quartier. D'autre part, cela permettrait aux groupes et aux femmes impliquées d'effectuer un véritable suivi et un bilan de leur démarche.

1.2.2 La mobilisation et la cohésion de l'action communautaire : des portraits inégaux

Les démarches de DC engagées par les centres de femmes n'ont pas donné lieu à des collaborations avec d'autres organismes communautaires du quartier de façon systématique. Dans certains cas, la mise en place d'une action communautaire cohérente et unifiée à l'échelle locale semble avoir été plus difficile. La dynamique communautaire locale peut être très variable d'un quartier à l'autre et dans certains cas, les tables de concertation regroupant les organismes locaux ne permettent pas toujours de définir de véritables pistes d'action communes.

Ainsi, plusieurs groupes de femmes font valoir que certaines revendications de la DC ont pu être reprises par d'autres groupes locaux sans pour autant qu'un lien explicite avec le document de la DC ne soit formulé et sans que cela ne donne lieu à une véritable collaboration avec le groupe en question. Une intervenante d'un centre de femmes explique ainsi que la cohésion et la solidarité du milieu communautaire est aujourd'hui de plus en plus remise en cause par la tendance actuelle du financement par projets et la précarité financière des organismes qui en résulte. Selon elle, cette situation met en péril l'autonomie des organismes dont l'action est de plus en plus encadrée, voire orientée, par les décideurs institutionnels au détriment de collaborations horizontales établies entre les organismes communautaires et d'une mobilisation cohérente et solidaire des groupes à l'échelle locale.

1.2.3 La difficulté de mobiliser sur des enjeux municipaux au-delà des frontières de l'arrondissement

Les DC abordent des thèmes très diversifiés tout en se focalisant sur des enjeux très locaux. Les revendications portent sur des mesures concrètes visant à ce que les quartiers concernés deviennent des milieux où « il fait bon vivre » pour les femmes et, par conséquent, pour l'ensemble de la population.

Les DC visent la prise en compte des préoccupations et des besoins spécifiques des femmes dans l'ensemble des domaines de compétence municipale en s'adressant directement aux élu-e-s et à l'Administration d'arrondissement. L'objectif est de sensibiliser les pouvoirs publics locaux aux enjeux qui touchent les femmes et de proposer des améliorations dans une démarche de participation citoyenne et de mobilisation collective. L'approche est donc « macro » en ce sens qu'elle consiste à montrer de quelle manière les femmes appréhendent leur milieu de vie et à mettre en avant leur capacité à l'améliorer à partir de leur expérience particulière.

Néanmoins, si la démarche de DC relève plutôt du « macro » et exige une certaine connaissance des instances et mécanismes politico-administratifs locaux, les enjeux développés ont rarement dépassé les frontières de l'arrondissement ou même du quartier dans lequel la DC a été élaborée. Les revendications ne portent pas sur les instances municipales « centrales » que sont le conseil municipal et les services corporatifs de la Ville de Montréal. Pourtant, un certain nombre d'enjeux, tels que le logement, le transport, la sécurité, le développement économique relèvent également des instances politiques et administratives de la Ville dite « centre » et mériteraient une analyse plus large.

Notons également que les différentes DC des centres de femmes abordent les mêmes thématiques et formulent des revendications souvent très proches, mais n'ont pas donné lieu à une déclaration commune qui aurait pu, par exemple, être portée collectivement auprès des instances municipales. Cette situation s'explique en premier lieu par la nature même de la démarche qui se veut inscrite localement, réalisée par les femmes du quartier, en faveur d'une amélioration de leur quotidien et milieu de vie, dans un objectif de démocratie participative et citoyenne. Plus pragmatiquement, le passage à un niveau plus global, par la formulation de revendications municipales au-delà de l'arrondissement, aurait exigé une maîtrise approfondie des rouages complexes de la politique municipale, de ses mécanismes et instances. Les compétences et l'expertise des centres de femmes ne manquent pas en la matière mais un tel projet aurait

nécessité un travail d'éducation populaire de plus long terme et des ressources, à la fois financières et humaines, dont ils manquent cruellement.

Après cette analyse succincte de la portée et des limites de la démarche de DC, nous réfléchirons de façon plus globale aux enjeux soulevés par une telle démarche, notamment sur le plan de la démocratie et de la gouvernance locale.

2 RÉFLEXION PLUS GLOBALE SUR LES ENJEUX SOULEVÉS PAR LES DC

2.1 Les thématiques et revendications prioritaires

La synthèse des thèmes abordés et des revendications formulées dans l'ensemble des DC est disponible en ligne sur le site Internet du Conseil des Montréalaises.

Les principaux thèmes abordés dans les DC sont les suivants :

- Logement et aménagement urbain
- Transport et mobilité
- Violence et sécurité
- Environnement, ressources naturelles et historiques
- Vie communautaire et qualité de vie
- Développement économique
- Culture, sports et loisirs
- Pauvreté et sécurité alimentaire
- Famille et éducation

Les rencontres réalisées auprès des centres de femmes ont permis de faire le point sur les enjeux et de faire ressortir ceux qui sont toujours considérés comme prioritaires aujourd'hui. Ainsi, les principaux enjeux mis en avant sont les suivants :

- L'accès au logement social ou à une habitation à prix modique et le maintien de la mixité sociale dans les quartiers.

- Le transport avec deux priorités : la question de la desserte locale et l'adaptation aux personnes à mobilité réduite d'une part; la sécurité avec, entre autres, la publicisation et l'utilisation du programme « Entre deux arrêts » d'autre part (projet actuellement porté par plusieurs centres de femmes).

- La question de la sécurité urbaine à travers le développement des marches exploratoires, la mise en place de cours d'autodéfense pour les femmes, l'augmentation des lumières de rue (avec également un travail auprès des personnes aînées).

- L'aménagement du cadre de vie à travers le verdissement des quartiers, l'accès aux rives du fleuve, la préservation du patrimoine historique et culturel, l'aménagement des parcs.

- L'aménagement urbain à travers le maintien des commerces de proximité et le développement d'espaces de loisirs et de vie sociale/culturelle répondant aux besoins de l'ensemble de la population (sexe, âge, origine ethnoculturelle, niveau socio-économique).

- L'accès aux loisirs culturels et sportifs sur les plans financier, géographique et la diversité de l'offre (notamment l'accès gratuit aux services culturels de base comme la piscine et la bibliothèque municipales).

- Le développement de la solidarité et de la cohésion entre les organismes communautaires du quartier en faveur d'une mobilisation collective par la formulation de revendications communes auprès des pouvoirs politiques locaux.

2.2 Les stratégies d'action développées par les centres de femmes autour des déclarations citoyennes

À la suite du dépôt dans les conseils d'arrondissement, les DC ont pu être utilisées assez différemment par les groupes selon le contexte local (intérêt manifesté par les personnes élues, mobilisation des groupes communautaires, poursuite ou non des travaux du comité rédacteur).

La diversité des thématiques abordées dans les DC ont contraint la plupart des centres de femmes à définir des domaines prioritaires sur lesquels ils ont choisi de concentrer leur action sur le court terme afin de ne pas diluer leurs efforts. Les autres thématiques ont alors pu être reprises par d'autres groupes communautaires locaux, comme les comités logement ou les comités de citoyennes et citoyens locaux. Les revendications des DC ont aussi pu être portées de façon plus individuelle par des femmes dans le cadre de leur implication dans d'autres comités de quartier. Cette utilisation « par ricochet » a souvent permis de diffuser plus largement le document et d'en faire un outil de mobilisation locale pour l'ensemble des groupes communautaires du quartier, et non seulement pour le centre de femmes.

Dans certains groupes, la DC a été mise de côté pendant un certain temps, faute d'être intégrée dans de nouveaux projets pour lesquels les centres ont obtenu des financements. Cette situation renvoie d'ailleurs à une difficulté récurrente à laquelle se trouvent confrontés les groupes de femmes et le milieu communautaire en général. Le financement par projet des groupes rend difficile de faire durer un projet au-delà de deux ans, à moins que ce dernier obtienne une nouvelle subvention.

On remarque néanmoins que, pour la plupart des centres, la DC constitue plutôt un outil de mobilisation et d'action citoyenne à la fois flexible et adaptable à l'évolution du contexte local. Le contenu des revendications n'est pas figé et peut évoluer pour s'adapter à de nouveau enjeux et à de nouvelles priorités locales. Au-delà du contenu, c'est la démarche développée dans le cadre de la DC qui maintient sa pertinence malgré les changements de contexte.

Focus - **Le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies : Faire évoluer le contenu de la DC face à de nouvelles problématiques**

Au Centre des femmes de Rivière-des-Prairies, le projet de la DC a été mené par une dizaine de femmes rassemblées au sein du comité Femmes en action. En 2005, la DC a été déposée auprès du maire de Montréal à l'hôtel de ville ainsi qu'au conseil d'arrondissement. Les femmes ont ensuite décidé de choisir un sujet prioritaire par an afin de concentrer leur action sur un point de la DC. La priorité a été accordée aux thématiques de la sécurité, du logement social et du transport. Depuis la rentrée 2011, une nouvelle intervenante du Centre de femmes accompagne le comité Femmes en action, toujours actif mais à la composition en grande partie renouvelée. Depuis quelques mois, de nouvelles femmes s'investissent aux côtés de membres plus anciennes et le groupe apprend à se connaître dans une dynamique à la fois interculturelle et intergénérationnelle. La DC est toujours utilisée par le Centre des femmes comme une base de mobilisation malgré les changements de participantes et de priorités d'action. Les femmes continuent de la diffuser, notamment auprès des élu-e-s locaux. Elles réfléchissent aujourd'hui à en faire évoluer le contenu avec les nouvelles membres du comité. De par leurs expériences diverses, les participantes ont fait émerger des problématiques et des idées nouvelles qui ne sont pas toutes abordées dans la DC. Par exemple, l'importance de la place publique pour les femmes comme espace social et de vie, comme c'est souvent le cas dans d'autres régions du monde, fait partie des préoccupations actuelles des membres et pourrait faire l'objet de revendications nouvelles en faveur d'une réappropriation de certains espaces publics par les femmes du quartier (ex. animations culturelles dans les marchés locaux et travail sur la sécurité alimentaire).

2.3 L'implication des femmes en politique municipale et la question du rapport avec les élu-e-s locaux

Si la gouvernance ne fait pas partie à proprement parler des thématiques abordées dans les DC, elle constitue néanmoins un des enjeux principaux de cet outil créé par les centres de femmes. En effet, la démarche d'élaboration puis de présentation de la DC aux élu-e-s locaux interroge à elle seule le rapport qu'entretiennent les femmes, et plus largement l'ensemble des citoyennes et des citoyens avec leurs représentant-e-s politiques directs. Si la réception a été positive dans la plupart des cas de figure, on relève néanmoins une difficulté des centres de femmes à mettre en place un cadre d'échange formel et continu avec les personnes élues.

Par ailleurs, plusieurs femmes impliquées dans les démarches de DC ont fait part de leur étonnement face à la méconnaissance des personnes élues sur les questions d'inégalités sociales à l'œuvre entre les femmes et les hommes, possiblement liée à un manque de formation. En effet, l'approche très concrète des DC a permis de montrer aux élu-e-s que les enjeux qui concernent les femmes ne sont pas seulement spécifiques mais concernent l'ensemble de la communauté. Elle leur a démontré à quel

point les inégalités systémiques vécues par les femmes ont des répercussions réelles et directes sur leurs conditions de vie et sur celles de l'ensemble de la population locale. En ce sens, les DC ont constitué un véritable outil de sensibilisation en direction des personnes élues et ont permis dans une certaine mesure une prise de conscience quant à la nécessaire prise en compte des préoccupations et besoins des femmes, pour travailler au mieux-être de l'ensemble de la communauté locale.

CONCLUSION

Les rencontres réalisées auprès des centres de femmes font ressortir une diversité dans l'utilisation faite par les centres de cet outil au cours des années qui ont suivi la présentation du document aux conseils d'arrondissement. Dans certains cas, la DC continue d'être utilisée comme un outil de mobilisation citoyenne et de revendication auprès des instances politiques locales, dans d'autres cas, la DC joue davantage un rôle de déclaration de valeurs sur laquelle les centres reviennent de façon régulière pour définir leurs priorités d'action. Indépendamment de l'utilisation actuelle qui en est faite, la DC constitue pour l'ensemble des centres une expérience marquante en termes d'empowerment personnel et collectif et d'éducation populaire en faveur d'une plus grande participation des femmes à la démocratie locale.

Les revendications formulées renvoient à des enjeux locaux mais s'inscrivent dans une approche transversale qui montre à quel point une meilleure prise en compte des préoccupations des femmes quant à leur milieu de vie permettrait d'améliorer plus justement la qualité de vie de toute la communauté locale.

Les DC parviennent à inscrire des enjeux très concrets dans une vision globale et inclusive du développement local basé sur des valeurs d'équité et de justice sociale. Elles constituent en cela de véritables leçons en termes de participation citoyenne des femmes à la démocratie locale.

Enfin, la démarche dans laquelle elles s'inscrivent interroge à elle seule le fonctionnement de la démocratie locale. Elle conduit à réfléchir à de nouveaux modes de gouvernance favorisant la participation citoyenne de toutes les femmes dans leur diversité à travers des espaces et des moyens d'échanges plus inclusifs entre la population et les personnes élues.

Annexe 1 Liste des centres de femmes rencontrés par le Conseil des Montréalaises.

Groupe de femmes	Personnes rencontrées	Date de la rencontre avec le CM
Centre d'éducation et d'action des femmes	Christine Drolet (coordonnatrice), Lili (stagiaire) et les membres du Comité d'Action Locale : Louise, Carole, Denise, Patricia, Louise	13 octobre 2011
Centre des femmes de Verdun	Martine Gélinas (coordonnatrice) et anciennes membres du comité rédacteur de la DC : Jeannette et Diane	17 octobre 2011
Centre des femmes de Rosemont	Rita Aubin et Jocelyne Brunet (bénévoles anciennes membres du comité rédacteur de la DC)	18 octobre 2011
Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles	Mireille Hébert (travailleuse anciennement en charge du comité rédacteur de la DC)	1er novembre 2011
Centre des femmes de Rivière-des-Prairies	Isabelle Rivard (agente de mobilisation), Yolaine Frisko (adjointe administrative, ancienne animatrice auprès du Comité femmes en action)	10 novembre 2011
Centre des femmes de Saint-Laurent	Malika Rahmani (coordonnatrice)	29 novembre 2011

Pour plus d'information :

Les Déclarations citoyennes des centres des femmes de Verdun, de la Marie Debout, de Pointe-aux-Trembles, de Rivière-des-Prairies, de Rosemont et du Centre d'éducation et d'action des femmes, ainsi que le *Guide pour l'élaboration d'une déclaration citoyenne* publié par le CM en 2006, sont disponibles sur le site Internet du Conseil des Montréalaises.

Conseil des Montréalaises
1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 868-3665
Télécopieur : 514 868-5810
Courriel : conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca
Site Web : ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises